

CERTIFIE CONFORME
2/4 BOULEVARD HAUSSMANN

Société Anonyme au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 10 avenue de Messine (75008 Paris)
RCS Paris B 388 161 960



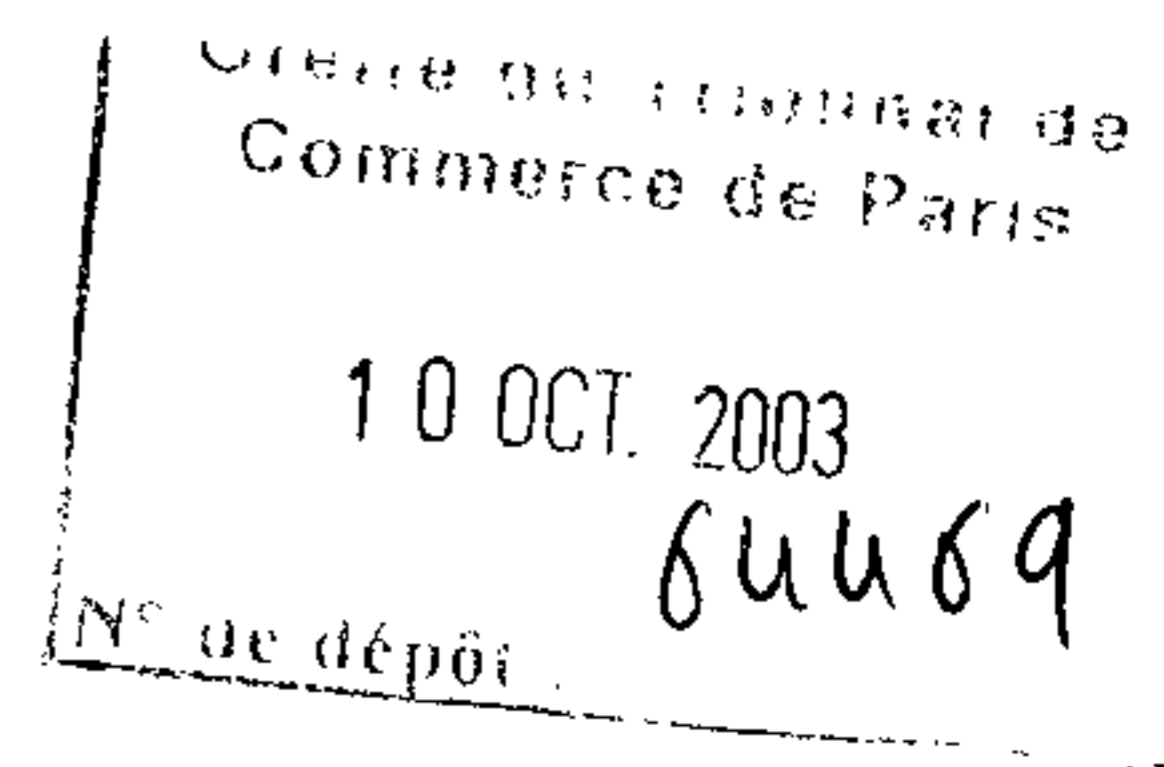
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2003**

92139192

L'an deux mille trois,
Le 19 mai à 09 heures.

Les administrateurs de la société **2/4 BOULEVARD HAUSSMANN**, société anonyme au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est au 10 avenue de Messine (75008 Paris) se sont réunis audit siège sur convocation de leur Président adressée à chacun d'eux par courrier à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❖ Approbation du procès-verbal du précédent conseil
- ❖ Activité de la société (état de la commercialisation),
- ❖ Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- ❖ Rapport de gestion
- ❖ Convocation d'une assemblée générale ordinaire
- ❖ Nomination d'un nouvel administrateur (M. Yann GONTARD)
- ❖ Démission du Président (M. Antoine BERTHIER)
- ❖ Nomination du nouveau Président (M. Yann GONTARD)
- ❖ Autorisation d'un prêt aux Actionnaires de la société.
- ❖ Questions diverses



Sont présents et ont émargé le Registre de présence :

M. Antoine BERTHIER
M. Patrick DANEELS

Président du Conseil d'Administration
Administrateur

Sont absents et excusés

IMAFFINE
Représentée par M. Alain CHAUSSARD

Administrateur

MONCEAU FINANCE CONSEIL
Représentée par M. LEFEVRE

Commissaire aux comptes

Assistent également à la réunion :

Mme Christine ROYER
M. Yann GONTARD
M. Jivet NDELA

ATEMI
ATEMI
Secrétaire du Conseil.

Le Président constate que le Conseil réunit plus de la moitié de ses membres, que par conséquent il peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Président rappelle que la dernière réunion du conseil s'est tenue le 30 octobre 2002 et propose d'en approuver le procès-verbal.

Le conseil approuve, après lecture, le procès verbal de la précédente réunion.

II – COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2002, tous les lots ont été vendus, à l'exception :

- Du lot n°124 du 1^{er} étage, à usage de local à « services multiples », il a été octroyé en 2001, à la copropriété pour 1 franc symbolique.
- Du lot n°235 au 7^{ème} étage, à usage de débarras, d'une superficie de 1 m2, a été vendu en 2001, pour 1 Franc symbolique.

Les travaux afférents aux parties communes sont totalement terminés.

III – RAPPORT DE GESTION

Le projet de rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire est arrêté par le Conseil d'Administration.

IV – PRESENTATION ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002.

Le Président présente les comptes annuels aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

V – PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Président expose qu'au terme de l'exercice 2002, la société a réalisé son objet social, à savoir, principalement la commercialisation de l'immeuble qu'elle a acquis.

Cependant les actionnaires ont manifesté leur souhait de poursuivre l'activité de la société, au cours de l'année 2003, notamment par la recherche de nouveaux investissements, immobiliers ou autres.

La société étudie actuellement plusieurs projets d'investissement.

VI – COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président rappelle l'article 16 des statuts relatif à la composition des membres du Conseil d'administration.

Il propose au Conseil, de coopter M. Yann GONTARD domicilié au 22, rue de Chateaudun – 75009 Paris.

Après échange de vues le Conseil décide à l'unanimité de coopter M. Yann GONTARD, administrateur de la société, sous réserve de l'approbation de cette cooptation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

M. Yann GONTARD exercera ses fonctions conformément aux articles 15, 16 et 17 des statuts pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le compte de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et tenue en 2006.

M. Yann GONTARD remercie le conseil de la confiance qu'il lui a témoignée en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de l'approbation de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

VII- DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le Président rappelle aux membres du Conseil que son mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, et indique que pour des raisons personnelles, il ne souhaite pas renouveler ledit mandat.

Le Président demande s'il y a des Administrateurs candidats à ces fonctions.

Monsieur yann GONTARD, domicilié au 22 rue Châteaudun 75009 Paris,
Déclare être candidat.

Le conseil accepte la démission de Monsieur Antoine BERTHIER, et le remercie pour les fonctions de Président qu'il a exercé au sein de la société.

Le Conseil procède alors au vote à scrutin secret.

M. Yann GONTARD, Administrateur, est élu à l'unanimité, Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

VIII. AUTORISATION D'UN PRET AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Le Président rappelle qu'en date du 25 mai 2000, la société avait consenti aux actionnaires (La société MARCEAU INVESTISSEMENTS et La Société IMAFFINE), un prêt d'un montant de 7.000.000 de Francs, sur une durée de 4 années.

Dans l'attente de participer à une ou plusieurs opérations nouvelles, les actionnaires ont manifesté le souhait de bénéficier de la Trésorerie disponible de la société.

Conformément à l'article 225.38 du Code de Commerce, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'un nouveau contrat de prêt d'un montant de 200.000 euros au taux de EONIA +1, jusqu'au 05 avril 2004.

Après échange de vues, le Conseil autorise à l'unanimité, la signature d'un contrat de prêt avec les actionnaires d'un montant de 200.000 euros, au taux EONIA+1 jusqu'au 05 avril 2004.

XI – PREPARATION DES PROJETS DE RESOLUTION A SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 06 juin 2003 à 09 heures, au 10 avenue de Messine (75008 Paris) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Discussion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Approbation de la cooptation d'un nouvel administrateur
- Approbation de la démission du Président
- Approbation de la nomination du nouveau Président
- Questions diverses,

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.
